



Couché de soleil enneigé en bord de Maire – Nov. 2025

# LOUGE INFO

## BULLETIN D'INFORMATIONS

N°14 – DECEMBRE 2025

L'équipe municipale vous souhaite de joyeuses fêtes  
et une très belle année 2026 !

Une rencontre conviviale vous est proposée pour les vœux,  
pour partager une galette ainsi qu'un verre de l'amitié,  
**le dimanche 25 janvier à 16h à la salle des fêtes**

Venez nombreux !

## EDITO – FIN DE MANDAT

L'année 2026 marque la fin du mandat de vos élus municipaux. Ces 6 années passées ont été des moments constructifs et enthousiastes, qui nous ont permis de mener à bien de nombreux projets. Pour ma part, j'ai eu à cœur de faire mon possible pour faire bouger et laisser bouger la commune, la faire exister, pour que l'on soit satisfait et heureux d'être lougén. J'estime que nous avons mené à bien nos missions. Le renouvellement de la population est bon, le village est animé. Il vit. Nous vivons !

Comme vous le savez sûrement, j'ai cependant dû déménager pour raisons familiales cet été. Je ne ferai donc pas partie de la nouvelle équipe que vous allez élire. Ma famille et moi avons passé plusieurs années conviviales et actives sur la commune et nous en garderons des souvenirs impérissables.

Il est toutefois temps de penser à demain et à la nouvelle équipe à venir ! Que vous soyez candidat ou juste électeur, je tiens à rappeler que le rôle d'élu vise à défendre **l'intérêt général, aussi bien au niveau communal qu'intercommunal**. Un élu doit savoir s'intéresser à des domaines qu'il ne connaît pas, garder l'esprit ouvert, savoir se faire aider, et agir de **façon juste, constructive, dans le dialogue et de façon démocratique**. Pensez-y si vous vous présentez ou lorsque vous désignerez vos élus.

Je souhaite une bonne continuation à vous et à la commune, ainsi qu'une belle année 2026 !

Elodie JACQ - Maire



# RECENSEMENT DE LA POPULATION

En ce début d'année 2026, à l'initiative de l'INSEE, comme tous les 5 ans, le recensement de la population sera réalisé sur notre commune. L'ensemble des logements et des habitants sera recensé entre le **15 janvier et le 14 février 2026**.

## Comment ça se passe ?

Un courrier sera déposé dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, l'agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice, soit dans votre boîte aux lettres, soit en main propre. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées. **Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.**

Optez pour le recensement en ligne ! C'est simple et rapide pour vous. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus économique pour la commune et plus responsable pour l'environnement !

Notre agent recenseur sera, comme en 2020, **Jennifer LEGRAYERAND**, habitante de Lougé. Merci de vous rendre disponible et de lui réservier un bon accueil.



## Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France en établissant la population officielle de chaque ville et village. Cela permet de déterminer les participations financières de l'Etat au budget des communes, en fonction de leur nombre d'habitants, ce qui leur permet donc de disposer des ressources financières nécessaires à leur fonctionnement. Par ailleurs, le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc. Cela permet d'adapter les politiques publiques aux besoins réels des habitants.

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, n'hésitez pas à contacter la Mairie. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site *le-recensement-et-moi.fr*



# RENOUVELLEMENT DES CONSEILS MUNICIPAUX



En **2026**, les habitantes et habitants de la commune seront appelés à participer au **renouvellement du conseil municipal**, un moment important de la vie démocratique locale.

Le conseil municipal prend des décisions essentielles pour la vie du village : gestion des bâtiments communaux, du cimetière, de la voirie, animations locales, projets d'avenir. Il participe également aux décisions intercommunales (eau, déchets, assainissement, voirie...). L'engagement des élus repose sur la proximité, l'écoute et le bénévolat au service de la commune.



Les règles du scrutin ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants. Les conseillers municipaux seront désormais élus au scrutin de liste paritaire à deux tours. Voici les principales évolutions :

- Les candidats se présentent sur des **listes complètes ou incomplètes** (de 9 minimum à 13 maximum, pour aboutir à 11 conseillers pour Lougé). L'ordre sur la liste n'a pas à refléter un choix envisagé du Maire et des Adjoints. Cependant, les candidats sont élus dans l'ordre de la liste en fonction des voix obtenus.
- Les listes doivent respecter la **parité femmes-hommes**
- Il n'est plus possible de modifier les bulletins (fin du panachage)
- Le vote se fait pour **une liste entière**. En cas de listes multiples, si une liste obtient la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, il y n'aura qu'un seul tour, et les sièges seront répartis avec la/les autre(s) liste(s) en fonction du nombre de voix obtenues.

L'objectif de la réforme est d'aboutir à une meilleure représentativité des habitants, surtout lorsqu'il y a plusieurs listes. Le process facilite le vote mais réduit l'individualisation du vote au profit d'un choix par équipe.



Les conseillers municipaux sont élus pour **six ans**. À l'issue des élections, les conseillers municipaux éliront parmi eux le Maire et les Adjoints.

#### S'engager pour son village !

Vous souhaitez participer activement à la vie du village ?

Les élections municipales de **2026** sont l'occasion de ~~s'engager comme conseiller municipal~~. Dans une commune de moins de 1 000 habitants, l'~~engagement~~ repose sur la proximité, l'écoute et le travail collectif au service des habitants.

Être élu municipal, c'est contribuer aux décisions qui concernent le quotidien du village et participer à ses projets d'avenir. Toute personne intéressée peut se renseigner auprès de la Mairie.

Pour pouvoir voter, il est nécessaire d'être **inscrit sur les listes électorales**. Les nouveaux habitants, les jeunes majeurs et les personnes ayant changé de situation, sont invités à vérifier leur inscription en Mairie ou en ligne. Vous pouvez vous inscrire :

- jusqu'au mercredi 4 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en ligne ([site service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr))
- jusqu'au vendredi 6 février 2026 inclus si vous vous inscrivez en Mairie.

***N'attendez pas le dernier moment !***

# BREVES DE L'ETAT CIVIL

## Naissances : 2 nouveaux bébés en 2025 ! Félicitations aux jeunes parents !

- POULAIN ROUSSEAU Valentin, Alain, Patrick, né le 04/04/2025
- RAMOND Aliénor, Gisèle, Bernadette, née le 04/08/2025



## Décès : toutes nos condoléances aux familles :

- Bernard CHAPON, décédé le 02/02/2025 à 94 ans
- Dimitri DEMETIHIAS, décédé le 25/02/2025 à 68 ans
- Jean ESCOT, décédé le 25/04/2025 à 86 ans
- Marcel GAUTIER, décédé le 15/08/2025 à 85 ans

## Mariages : Vive les mariés !

- Jérémy GOEFFIER et Thomas BEAUFILS, mariés le 14/06/2025
- Anthony HUET et Tanya TIPAKA, mariés le 28/06/2025
- Véronique LE GOFF et Frédéric GALLET, mariés le 16/08/2025

# EVENEMENTS A VENIR

Spectacle de la Fraternelle - ven. 9 jan. – 20h15 – Salle des Fêtes – Spectacle de Noël ouvert à tous – galette.

Repas des Aînés – dim. 25 jan. - Midi – Salle des Fêtes. Personnes concernées : pensez à répondre pour l'inscription avant le 5 janvier.

Vœux de la Maire – dim. 25 jan. à 16h – Salle des Fêtes – Tous les habitants sont conviés à venir partager une galette et un verre de l'amitié.

# VOTRE MAIRIE

Fermeture de la Mairie pour congés du 22 décembre au 2 janvier.

Ouverture habituelle de l'accueil de la Mairie le mercredi de 8h30 à 13h et le jeudi de 14h à 19h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message téléphonique au 02 33 96 20 13 ou bien envoyer un mail à l'adresse [mairie.lougesurmaire@wanadoo.fr](mailto:mairie.lougesurmaire@wanadoo.fr)

Retrouver toutes les infos de la commune sur Intramuros :



Intramuros  
L'essentiel est près de chez vous.

Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.

Play Store (Android)    Apple Store (iPhone)

Tapez Intramuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.

Intramuros